



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accidents

Question écrite n° 6827

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur les radars. La France compte actuellement 1 600 radars automatiques sur son territoire, dont 1 000 automatiques. Le Gouvernement prévoit d'installer 2 000 nouvelles machines d'ici à 2012. Si le contrôle automatique du respect et du non-respect des limitations de vitesse est souhaitable, il ne faut pas oublier qu'une part non négligeable des accidents et notamment des accidents mortels sur les routes ne résulte pas d'un excès de vitesse mais d'autres causes très diverses (non-respect des distances de sécurité, fatigue excessive, conduite sous l'emprise d'alcool ou de drogues, routes dangereuses, mauvaises conditions météorologiques, défaillance technique du véhicule, conduite sans permis de conduire, etc.). Aussi, la multiplication des radars ne devrait pas être considérée comme le principal remède à l'insécurité routière. Il lui demande en conséquence les mesures qu'il entend prendre pour rendre les routes françaises plus sûres, en prenant en compte la globalité des facteurs d'insécurité routière existants.

Texte de la réponse

La lutte contre l'insécurité routière a connu des résultats exceptionnels entre 2002 et 2007 (réduction de 43 % du nombre de personnes tuées, 10 000 vies sauvées et 100 000 blessés évités). En incitant à un meilleur respect des limitations de vitesse, le déploiement des radars automatiques a largement contribué à ces résultats. Le Gouvernement poursuivra ce combat contre l'insécurité routière au cours des prochaines années et le Président de la République entend fixer des objectifs ambitieux. C'est bien l'ensemble des Français qui doit adhérer à cette mobilisation, à l'instar de l'exemple suédois de la « vision zéro », pour réduire le nombre d'accidents, le nombre de personnes tuées et de blessés, en agissant sur tous les leviers : comportement (éducation routière, prévention, contrôle et sanction), véhicule, infrastructure. Ainsi, au printemps 2008, la deuxième édition des trophées « Entreprise et sécurité routière » valorisera l'engagement des employeurs privés et publics dans la lutte contre le risque routier professionnel (55 % des accidents mortels du travail sont des accidents de la route). Avant la fin de l'année, un Comité interministériel à la sécurité routière (CISC) renforcera les mesures sur la lutte contre l'alcool au volant, premier facteur d'accident mortel (en 2006, 26,2 % des vies auraient pu être sauvées si tous les conducteurs avaient respecté l'alcoolémie maximale légale de 0,5 g par litre de sang) ; le respect des limitations de vitesse (en 2006, 20 % des vies auraient pu être sauvées si tous les conducteurs avaient respecté les limitations de vitesse), avec la poursuite du déploiement du contrôle-sanction automatisé. D'autres enjeux sont au cœur de cette politique, comme le port de la ceinture de sécurité (plus de 98 % des conducteurs et des passagers à l'avant attachent leur ceinture de sécurité, mais ce taux est à peine supérieur à 75 % à l'arrière ; en 2006, 424 vies au moins auraient pu être sauvées si chacun avait bouclé sa ceinture) ; la lutte contre les communications mobiles en conduite (en 2006, 7 % des vies auraient pu être sauvées si aucun conducteur n'avait téléphoné au volant, en tenant le téléphone en main ou en utilisant un kit mains libres). C'est le souci permanent de sauver des vies humaines et de diminuer le nombre de drames qu'entraînent les accidents de la route, qui guide l'action des pouvoirs publics et qui doit mobiliser l'ensemble de nos concitoyens.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6827

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6108

Réponse publiée le : 25 décembre 2007, page 8275